



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

oestrogènes de synthèse

Question écrite n° 75329

## Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le problème lié aux legs aux générations suivantes des effets indésirables des médicaments, notamment le distilbène. Le distilbène, ou diéthylstilbestrol - DES - son principe actif, était, autrefois, utilisé pour prévenir les fausses couches et les accouchements prématurés. Il s'avère qu'aujourd'hui, il serait responsable, d'une part, de l'affection cancéreuse au niveau génital de plusieurs femmes dont les mères avaient été traitées par ce médicament pendant leur grossesse, et, d'autre part, d'anomalies congénitales à la troisième génération d'enfants, c'est ce qui ressort de plusieurs études européennes et américaines, il s'agit donc d'effet qualifié de transgénérationnel. Selon une association de défense des victimes, en procès, 160 000 hommes et femmes nés entre 1950 et 1971, auraient été ainsi exposés au DES en France. Il aimerait savoir les initiatives qu'entend prendre le Gouvernement pour ces victimes directes et, notamment si des recherches sur des risques potentiels pour les générations futures, vont être entreprises.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Aschieri](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 75329

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 15 avril 2002, page 1982